

casser la barrière linguistique et adopter un nouveau système de communication entre le colonisateur et les colonisés. C'est pourquoi, l'école coloniale fut introduite partout sur le continent africain entre le XVIII^e et XIX^e siècles où l'on assiste à la naissance de ramification du français en Afrique.

Le Tchad n'échappe pas, lui aussi, à cet impératif avec l'entrée des français en 1891 (Sanodji 2021 : 17). Dès la genèse de l'école française sur son territoire en 1910, le français fut l'unique langue d'enseignement. C'est ainsi qu'après l'indépendance du Tchad en 1960, le français s'est imposé tout naturellement comme l'unique langue officielle. Elle est alors pratiquée à l'école, dans l'administration, au marché, dans les rues et dans la vie quotidienne, peu importe les circonstances spatio-temporelles. Néanmoins, le constat de ces dernières années est que la pratique de la langue française à l'échelle nationale a du plomb dans l'aile. Plus de cent dix ans après l'introduction du français dans la sphère de l'enseignement au Tchad, bon nombre de la population tchadienne peinent toujours, de nos jours, à avoir la maîtrise de cette langue par rapport à certains pays d'Afrique francophone. Au fond, cela dépeint le recul du français sur le plan international. Kabadi, l'actuel Président du Conseil National de Transition (2012) le reconnaissait déjà en ces termes : « L'usage de la langue française, depuis quelques années ou décennies, connaît un net recul sur le plan international et à l'intérieur même des Etats de l'espace francophone... »

Malgré le privilège que lui confère son statut, le français est en régression partout en Afrique en général et particulièrement au Tchad où il avait atteint un niveau très élevé. La performance des locuteurs français selon la conception de Chomsky (1971) au niveau oral qu'à l'écrit est en train de perdre du terrain à grande échelle dans des universités (Reoutarem 2021) au quartier et dans l'administration, bref dans de différentes couches de la société tchadienne.

Les questions principales qui sous-tendent notre étude sont celles de savoir ce qui explique la décadence du français au Tchad. Que faut-il faire pour arrêter le processus de déclassement du français qui est en marche depuis plusieurs décennies au Tchad ? La réponse nous conduira à l'analyse du système éducatif tchadien dans son ensemble d'une part et des éléments de la culture tchadienne, même si celle-ci

touche les sensibilités religieuses et politiques, qui défavorisent le français d'autre part. Ceci dit, on ne peut pas parler de menace de déclin du français au Tchad sans évoquer l'arabe qui en constitue un élément principal et d'autres grandes langues tchadiennes.

Le présent article est une modeste contribution pour la redynamisation du français au Tchad qui fait face, ces dernières décennies, à une cruelle baisse de niveau sans précédent. Cela a pour conséquences directes la perte du terrain du français au détriment des langues nationales et par ricochet le sous-développement et la pauvreté chronique de la population tchadienne. Cela va sans dire que le recul du français pourrait sembler dire le recul de l'influence de la France tout court. Pour cela, de grandes actions doivent être menées d'abord par l'OIF (Organisation Internationale de la Francophonie) qui a cette lourde responsabilité de promouvoir le français, en plus par la France elle-même et enfin par l'Etat tchadien qui doivent travailler en étroite collaboration car l'avenir du français au Tchad en dépend.

1. Pratique linguistique au Tchad

Le bilinguisme tchadien, français et arabe (à priori, deux langues étrangères ou de l'envahisseur) est étatique. Premièrement, le français hérité du colonisateur depuis l'indépendance du Tchad en 1960 est demeuré l'unique langue officielle pendant plusieurs années. Deuxièmement l'officialisation un peu plus récente de l'arabe, difficile de dire s'il s'agit de l'arabe véhiculaire ou littéraire qui serait pénétré au Tchad au XIV^e siècle (Khalil 1998), comme deuxième langue officielle à côté du français pendant la conférence souveraine nationale (CNS) en 1992. A priori, l'officialisation de l'arabe introduit *ipso facto* tous les éléments culturels arabo-islamiques (Beyem Roné : 1997). Quatre ans plus tard, cette décision sera inscrite dans la Constitution comme le dit l'article 9 de la Constitution votée le 31 mars 1996 : « Les langues officielles sont le Français et l'Arabe ». A cette date, le français et l'arabe sont les deux langues officielles, de scolarisation. A côté de ces deux langues officielles coexistent environ 120 langues dont le sara occupe 10% de la population, le musey 2,5% et le moundang 2% selon la société internationale de linguistique. Pour ces dernières, la loi

de 16 mars 2016, portant orientation du système éducatif, se montre très favorable en ne les excluant pas de l'enseignement.

Eu égard à cette diversité linguistique, on peut parler d'une situation de diglossie au Tchad selon que Joshua Fishman (1967) l'entend. Ces différents pourcentages inégaux qu'occupe chacune de ces langues dépendent de plusieurs facteurs. Toutefois, l'intérêt de notre étude prend en compte le locuteur et la société.

2. Le locuteur et la société tchadienne

Bon nombre de citoyens tchadiens, en dehors de leur langue maternelle parlent au moins une, deux, trois autres langues de différents statuts. Il n'existe pas de monolingue au Tchad. L'environnement du Sud ou du Nord et la mobilité de chaque locuteur est à la base de cette situation linguistique.

Toutes les grandes villes du Tchad ont une langue dominante, la langue des autochtones. Les autres langues sont parlées selon les circonstances dans cette zone. Dans chacune des villes, on trouve d'importants commerçants et éleveurs originaires du Nord du pays. Selon le Recensement Général de la Population et de l'habitat de 1993, 140.483 originaires des préfectures du Nord vivent au Sud. Ces derniers, bien qu'ayant chacun sa langue, communiquent entre eux en arabe, sont très minoritaires et constituent un cercle fermé à cause notamment de différents conflits qui les opposent à leurs hôtes et de la religion musulmane. Toutefois, ceux qui se sont installés il y a bien longtemps, pour des raisons commerciales, parlent correctement la langue des autochtones y compris leurs enfants qui, eux aussi, sont minoritaires à l'école parmi les enfants des autochtones. Djarangar (1997 : 90) l'a si bien dit dans le cadre de l'éducation en langues nationales, il y a de cela plus de dix ans pour le cas de Moundou, ville située au sud du Tchad : « L'enfant qui vit à Moundou joue avec les enfants ngambay que ses parents le veuillent ou pas, communique avec ses amis en ngambay... quelle que soit son origine linguistique, il sait parler le ngambay ».

Cette influence linguistique est tout à fait réciproque. La langue arabe est largement répandue dans les milieux ruraux dans toute la partie sud du Tchad au jour d'aujourd'hui.

Pour les pays francophones, on entend souvent dire que le français s'arrête à l'entrée de l'aéroport, l'anglais devient indispensable pour la suite d'un voyage en beauté. Au Tchad, la langue nationale/vernaculaire ou simplement toute autre langue s'arrête à la gare routière, l'arabe devient indispensable pour la suite d'un bon voyage. Ceci est une des raisons qui contraignent les autochtones à apprendre l'arabe. Néanmoins, il est tout à fait convenable d'admettre que personne n'affiche un refus psychologique vis-à-vis de l'arabe dans aucune partie du territoire tchadien.

Coudray (1997) reconnaît que l'arabe est intimement lié à la religion musulmane ; Khalil (1998) émet même l'idée que la langue arabe et la religion musulmane vont de pair. Au Tchad, cette imbrication est plus profonde encore. Tout musulman parle forcément arabe mais tous ceux qui parlent arabe ne sont pas forcément musulmans. Car, comme le dit Coudray (Ibid), «la langue arabe est le véhicule de l'islam mais qu'elle n'est pas l'islam et qu'on peut être arabophone et chrétien ou athée ». Cependant, les différentes communautés linguistiques du Sud du pays aiment la langue arabe mais pas la religion musulmane. Ce qui explique le très faible taux de musulmans dans la zone Sud du pays. Pour eux, les musulmans toléreraient ou même sont les auteurs de la violence et l'injustice dont ils sont victimes incessamment comme le fait remarquer Nagoum Yamassoum, ancien président du Conseil Constitutionnel (1997 : 117) : « ...leur agressivité continuelle a creusé une profonde ligne de fracture entre paysans autochtones et éleveurs musulmans dans le Sud. »

Dans les quartiers Sud de Ndjamena, les conversations sont dominées premièrement par l'arabe, ensuite le ngambay puis, s'ensuit le français et enfin quelques poignets d'autres langues (celles-ci dans des familles surtout) selon le milieu où l'on se trouve. Dans les marchés de Ndjamena, 100% de vendeurs ou vendeuses parlent l'arabe ou tout au moins se débrouillent.

Dans les églises, les sermons sont prêchés en français et traduits dans la langue majoritaire de l'église et vice-versa. Toutefois, dans certaines églises dites vernaculaires, les sermons sont prêchés en langues locales et traduits en français.

En ce qui concerne la partie Nord du pays, bien que regorgeant plusieurs langues, l'arabe a un règne absolu dans toutes les communautés. Il écrase de passage d'autres langues qui sont très minoritaires. La plupart des langues sont menacées de disparition au Tchad. De tout ce qui précède.

Dans cette partie du pays où l'arabe domine, l'on peut admettre qu'il doit cette domination à la religion musulmane d'une part et au fait qu'il soit la langue de l'unification du monde arabe d'autre part. En outre, la raison principale qui motive tout musulman tchadien à parler l'arabe au détriment du français et de toute autre langue, selon Calvet (1987 : 42) : «...pour l'islam, l'arabe est une langue par excellence, la langue de la poésie, de l'éloquence, et elle confère à ses locuteurs une supériorité linguistique sur les autres...»

Pour toutes ces raisons, la genèse de l'école française au Tchad sera émaillée de multitude de difficultés à cause notamment de certains préjugés liés à celle-ci. Ali Adam Abdraman A. (1998 : 1) en souligne quelques-uns :

Ceux-là n'aiment pas l'école française car à leurs yeux cette école avait pour but de généraliser la langue française et de développer des Eglises au détriment de la langue arabe et de l'islam au Tchad. Dès lors, l'attitude des Tchadiens de part et d'autre du fleuve Chari vis-à-vis de la pénétration coloniale et de son système éducatif était différente.

En dehors du refus du français, la population du Nord n'aime aucune langue du Sud, peu importe son statut. Bien que beaucoup d'originaires du Sud de toute communauté linguistique confondue vivent au nord selon le recensement de 1993, leurs hôtes ne s'intéressent pas à apprendre leur langue. Ces « étrangers sudistes » sont obligés de jongler l'arabe, la seule langue qui leur permet d'établir le contact avec leurs hôtes pour le besoin de vie.

Ainsi, devant la réticence montante de tout musulman tchadien liée aux préjugés du français, une hypothèse s'impose pour le cas du Tchad : si les musulmans constituent 54% (Ministère du Plan et de la Coopération 1993), et que tout musulman doit nécessairement parler arabe alors l'arabe devancerait le français à plus de 80% sur les lèvres des tchadiens. Le Tchad constitue un cas particulier par rapport aux autres pays qui ont un fort pourcentage de musulmans mais qui valorisent aussi leur

langue maternelle ou d'autres langues occidentales à l'exemple du Sénégal, du Mali, du Niger, et même du Yémen où les gens convergent vers l'anglais.

3. L'environnement professionnel au Tchad

L'école et l'administration donnent au français une fausse sécurité. Le cours donné en français représente la quasi-totalité de la formation donnée au Tchad. Selon Tchaïne (2021) : « Au titre de l'année académique 2019-2020, il est dénombré 20 établissements publics... accueillent au total 67.259 étudiant(e)s dont 62.160 francophones (soit 93,90%) et 4099 arabophones (soit 6,10%) ».

En plus, Coudray (1997) et Ali Moussa (2021) reconnaissent la place belle que tient le français dans l'administration tchadienne dans la publication des Décrets et Arrêtés, à l'Assemblée Nationale, à la justice, au niveau syndical et dans les médias où la plupart des documents sont en français. Autrement dit, le français prend la tête dans l'administration très loin devant l'arabe. Toutefois, les employés de ces différentes institutions parlent entre eux soit en arabe véhiculaire soit dans une autre langue tchadienne mais rarement en français. Par ailleurs, si une ethnie quelconque est majoritaire dans une direction ou dans un ministère quelconque, le français n'a que peu de chance sur les lèvres à l'avantage de la langue de la majorité.

Tenant compte des chiffres de Tchaïne et de la conclusion de Coudray et Ali Moussa, l'on peut admettre que le français est en train de pavaner dans les administrations tchadiennes « en écrit » précisément. En dehors de l'écrasant pourcentage qu'il occupe dans nos écoles, à l'hôpital, aucun médecin ne donne des ordonnances en arabe.

Vu sous tout cet angle, il ne serait pas prétentieux d'affirmer que le français est en sécurité au Tchad. Mais qu'en est-il alors de la place du français au Tchad ?

4. Le français dans l'administration

Que le français soit la langue dominante dans l'administration et dans nos écoles, il souffre néanmoins entre les mains des administrateurs. Sur le papier, le français est incontournable mais pas sur les lèvres. La place et la position avantageuses qu'il tient à l'écrit, l'arabe véhiculaire (il s'agit de l'arabe tchadien et non l'arabe littéraire, du Coran) les tient à l'oral au nom du bilinguisme. L'administration

tchadienne a fait de l'arabe la langue de communication orale. Et même pour certains, la langue arabe est associée à l'identité nationale en sorte que celui qui ne la parle pas est traité d'étranger et ce dernier est souvent victime de marginalisation et de mépris de certains de ses concitoyens. Par contre, ceux qui parlent l'arabe sont souvent privilégiés et se voient accorder un certain nombre de prérogatives vis-à-vis des francophones. C'est pourquoi, naît dans la société tchadienne le désamour du français qui grandit peu à peu.

Bien que 93,90% d'étudiants soient francophones contre 6,10% d'arabophones (voir Tchaïne 2021), ces derniers réclament la même parité numérique dans l'administration avec les francophones. Du coup, la place devient très serrée pour les francophones et l'on assiste à une inégalité extrême de chance. Les victimes (qui sont des francophones) sont souvent démotivées. La conséquence est souvent révolutionnaire et menace dangereusement le vivre ensemble cher au gouvernement tchadien. A cela s'ajoutent le manque d'initiatives pour la promotion du français et d'opportunités.

L'arabe est la langue de l'armée, de la police, de la gendarmerie ou simplement dans ce qu'on appelle au Tchad « corps kaki ». Dans ces milieux, écouter un seul mot français est presque un si grand mystère et une faute grave. Nombreux sont des généraux et de hauts fonctionnaires de l'armée qui ne peuvent pas prononcer un discours en français mais qui paradoxalement atteignent souvent le sommet de l'armée sans diplôme ni en français ni en arabe ni en aucune autre langue.

Or, la caractéristique d'une langue morte est que celle-ci n'est pas/plus parlée quotidiennement. Dans ce cas, le français sera bientôt inscrit sur la liste des langues menacées de disparition au Tchad si rien n'est concrètement fait. Après avoir pénétré la sphère tchadienne, il était devenu la seule et unique langue officielle au Tchad.

5. Le français dans les écoles et universités

Dans les écoles et universités tchadiennes, le français est parlé dans les salles de classe pendant la présence de l'enseignant. Dès que les activités de cours cessent, il est rapidement remplacé par une des langues tchadiennes selon les communautés d'origine et les besoins à exprimer des étudiants. Les conséquences qui en résultent

sont que bon nombre d'étudiants finissent à l'université avec un niveau trop bas quand il s'agit de parler ou d'écrire en français. La plupart de ces étudiants sont parfois incapables d'enseigner le français comme matière au collège. En écrit, c'est pire. Les fautes les plus banales telles que l'accord du verbe avec son sujet, le participe passé, les articles et bien d'autres sont incompressibles dans les copies de l'examen ou de contrôle continu.

6. Propositions :

En dépit de toutes les difficultés relevées dans cette étude, il est possible, voire urgent de redonner au français la place qui lui convient dans la société tchadienne sinon risquerait de tomber dans le monolinguisme arabe (Beyem Roné 1997) qui s'instaure à grande enjambée. Pour cela, il faudra urgemment, très urgemment :

Créer des espaces visant à renforcer et développer les compétences linguistiques des étudiants ;

Initier les activités dont le but est de contribuer à élargir les connaissances des étudiants sur la vie, la culture et les civilisations ;

Organiser les jeux centrés sur le maniement de la langue française ;

Former et recycler les enseignants de français des collèges et lycées, les enseignants du Département de Lettres Modernes et de Sciences du Langage sur les techniques et méthodes de l'enseignement du français, langue étrangère et de la littérature ;

Augmenter le volume horaire du français à 10h par semaine au lieu de 6h selon le niveau et le domaine dans le programme actuel ;

Octroyer un stage pour les étudiants qui finissent dans des lycées et collèges et qui doivent être considérés comme tels.

Références bibliographiques

- Ali, M., 2021, *La place du français dans le paysage linguistique tchadien*, In *Chaire Senghor de la Francophonie*, Ndjamenas,
- Alio, K., 1998, Multilinguisme et cultures au Tchad : le cas de la région du Guéra, In *Travaux de linguistique tchadiennes*, N°2, Ndjamenas,

- Beyem, R. 1997, Le bilinguisme : un grand pas vers l'Etat arabo-musulman au Tchad, *Contentieux linguistique arabe-français*, Ndjamenas,
- Calvet, J, *La guerre des langues et les politiques linguistiques*. Paris, Payot.
- Coudray, H. 1997. Langue, religion, identité, pouvoir. *Contentieux linguistique arabe-français*. Ndjamenas,
- Djarangar Djita I, 1993, *Détermination des langues nationales pour l'alphabétisation au Tchad*, DAPLAN-UNICEF, Ndjamenas.
- Djarangar Djita I, 1998, De l'introduction des langues nationales dans le système éducatif au Tchad, In. *Revue Franco-Africaine*, Toulouse,
- Fishman, J., 1967, Bilingualism with and without diglossia, diglossia with and without bilingualism, *Journal of Social Issues*, No 32.
- Kabadi, H., 2012, *Intervention à l'APF au Bruxelles*, 8-12 juillet 2012.
- Nagoum, Y., 1997, Du malentendu linguistique à l'opposition de deux inféodations, *Contentieux linguistique arabe - français*, Ndjamenas, Centre Al Mouna,
- Reoutarem, S. 2021, Les obstacles à l'expression française écrite en milieu étudiant des universités du Tchad, In *Chaire Senghor de la Francophonie*, Ndjamenas,
- Sanoudji Yonbel, A., 2021, L'introduction du français et la politique linguistique du Tchad, In *Chaire Senghor de la Francophonie*, Ndjamenas,
- Tchaïné, D., 2021, Le français à l'école tchadienne, de quoi s'inquiéter ? In *Chaire Senghor de la Francophonie*, Ndjamenas.